



HOPI2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce master assure à l'étudiant les connaissances et compétences théoriques et pratiques indispensables pour exercer le métier de pharmacien hospitalier, et reprises par l'Arrêté Ministériel du 22 octobre 2012 (M.B. du 3 décembre 2012) fixant les critères d'agrément du titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier.

Votre profil

Pour pouvoir être admis au programme, vous devez :

- posséder un diplôme belge ou européen de Master en Sciences Pharmaceutiques ;
- avoir réussi l'épreuve de sélection (comprenant une évaluation du parcours académique, des stages et/ou d'une activité professionnelle et de la motivation) ;
- être classé en ordre utile pour obtenir un financement (pour ce critère le nombre de postes financés peut varier d'une année à l'autre).

Votre programme

La durée du programme (formation théorique et pratique) est de 3 années à temps plein.

Le programme comporte un enseignement théorique et pratique qui permet de couvrir l'ensemble des domaines de formation repris dans la rubrique Compétences et acquis, ainsi que la réalisation d'un mémoire.

L'enseignement théorique se donnera en moyenne 1 jour / semaine, majoritairement au cours des deux premières années. Durant ces deux années, la formation pratique aura lieu les 4 jours restants.

Au cours de la 3^e année, l'étudiant complète sa formation pratique et réalise un mémoire. Celui-ci sera en rapport avec une discipline de formation pratique exercée pendant cette 3^e année. Le choix du mémoire sera validé par les responsables de programme. L'étudiant participera à des séminaires d'accompagnement ainsi qu'à un cours au choix qui seront directement en lien avec une discipline de formation pratique et/ou avec le sujet du mémoire.

La formation pratique est réalisée dans un service de stage et auprès d'un maître de stage agréé. Le plan de stage (formation pratique) devra avoir été validé par les responsables du programme avant d'être envoyés pour approbation par la Commission d'Agrément. Pendant sa formation, le candidat participe au minimum à 8 services de garde organisés au sein du service de stage (Arrêté ministériel 22/10/2012).

3 de gérer, évaluer et améliorer le circuit d'utilisation du médicament en milieu hospitalier afin que celui-ci soit efficace, sûr et efficient (médicament au sens large, donc y compris dispositifs médicaux implantables et matériel stérile)

4 d'assurer une délivrance raisonnée et complète des médicaments en milieu hospitalier

5 d'intégrer et mettre en application les principes de la préparation stérile ou non stérile en milieu hospitalier

6 de prodiguer des soins pharmaceutiques

7 d'assurer seul une permanence de garde

8 de développer et exécuter un projet de recherche dans le domaine de la pratique de la pharmacie hospitalière en suivant une démarche scientifique

8.a Le projet de recherche donnera lieu à la présentation d'un mémoire. Il se réalise pendant la 3e année de formation, dans un domaine précis en lien avec les compétences du pharmacien hospitalier.

9 de travailler en équipe et en interdisciplinarité

9.a Le pharmacien hospitalier doit continuellement travailler avec d'autres professionnels (médecins, infirmiers, gestionnaire, etc). Ce travail en interdisciplinarité est illustré dans le cadre de nombreux cours théoriques, où différents types de professionnels donnent cours ensemble (par exemple pharmacien hospitalier avec médecin responsable qualité ; infirmier avec médecin spécialiste ; pharmacien hospitalier clinicien avec médecin spécialiste). L'interdisciplinarité est également mise en Œuvre et évaluée dans le cadre de la formation pratique. Cet objectif se retrouve de façon systématique dans les formulaires d'évaluation pour chaque stage.

10 de communiquer de façon adaptée, par écrit et oralement, avec les patients, d'autres pharmaciens, et les professionnels de la santé

11 de faire son travail en conformité avec le cadre éthique, juridique et déontologique de la profession

12 d'identifier ses besoins d'apprentissage, se fixer des objectifs et mettre en place les moyens nécessaires pour y parvenir

Tronc Commun [180.0]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2 3

o Formation théorique

o Module A. Organisation et gestion hospitalière

○ WHOPI2100	Organisation et fonctionnement de la pharmacie en milieu hospitalier	Caroline Briquet Olivia Dalleur (coord.) Bénédicte Lambaux Stefanie Quennery Anne Spinewine	FR [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐	x		
○ WFSP2252	Organisation et législation hospitalière	Benoît Hallet	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	x		
○ WHOPI2104	Management qualité et gestion des risques	Marc Bourgeois (coord.) Véronique Deneys Anna Hontis Anne-Sophie Larock	FR [q2] [15h] [3 Crédits] 🌐	x		

o Module B. Lutte contre les infections nosocomiales

○ WHOPI2106	Gestion de l'antibiothérapie et prévention et contrôle des infections en milieu hospitalier	Yah Anantharajah Charline Artoisenet Nathalie Ausselet Caroline Briquet Christine Laurent Caroline Nyssen Françoise Van Bambeke (coord.)	FR [q2] [40h] [5 Crédits] 🌐	x		
○ WHOPI2105	Stérilisation et désinfection	Jean-Michel Evrard	FR [q2] [15h] [3 Crédits] 🌐	x		

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ WHOPI2320	Stage 3e partie <i>Le stage se déroule au 1er et au 2e quadrimestres.</i>		10 [] [22 Crédits]			x

○ Mémoire

○ WHOPI2	Mémoire					
----------	---------	--	--	--	--	--



COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

HOPI2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités

Faculté

Entité de la structure	SSS/FASB
Dénomination	Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Sigle	FASB
Adresse de l'entité	Avenue Mounier 73 - bte B1.73.02 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Mandat(s)

- Doyen : Raphaël Frédérick

Commission(s) de programme

- Ecole de pharmacie (FARM)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- Responsable académique : Anne: [Anne Spinewine](#)
- Responsable académique : Olivia: [Olivia Dalleur](#)

Jury

- Président du jury d'examens: [Anne Spinewine](#)
- Secrétaire du jury d'examens: [Olivia Dalleur](#)

Personne(s) de contact

- Secrétaire et gestionnaire des admissions: [Guillaume Arnould](#)